



Compte-rendu du CHSCT du 13/11/14

Présents : Administration 5 dont l'IA Jacques CAILLAUT

Pour FO : Geneviève REVEILLERE (2nd degré), Daniel MASCARAS (1^{er} degré)

Autres syndicats : 2 FSU, 2 UNSA

Déclaration préalable de FO

Réaction FSU : les points préoccupants ne doivent pas être cités dans la déclaration préalable.

IA : culture partagée à mettre en place, intérêt commun de tous les personnels.

1. Manque le PV du dernier CHSCT

Ordre du jour :

- 1) Adoption du compte rendu du CHSCT SD 31 du 09 07 2014
- 2) Ecole Pelleport : réponse aux demandes du CHSCT SD 31
- 3) EEPU Monge (Toulouse : problème phonique)
- 4) EMPU du Polygone (Toulouse) : conditions d'accueil d'une élève en fauteuil dans une classe pouvant monter à 37 personnes présentes
- 5) Diffusion du rapport concernant le suicide de Mme Bastide.
- 6) Point d'étape sur l'enquête menée à l'EREA de Muret.
- 7) Demande d'élaboration d'un questionnaire pour évaluer la situation des collègues en attente d'intégration dans le département du 31
- 8) Orientations stratégiques santé et sécurité au travail.
- 9) Questions diverses.

2. Courrier en direction du maire par l'IA sur les conditions de sécurité, installation matérielle de l'école demandant mise en conformité au maire.

Réponse suite visite 17/10/14 : préfabriqués anciens mais aux normes, rempla non envisagé. Evacuation des élèves conforme. Problème de climatisation réglés, rideaux classes mis aux normes, portes conformes et toute coupe-feu. Toilettes en, produits entretiens/locaux ménagers stockés dans armoire spécialisée + armoire à pharmacie et stockage extérieur hors sol pour matériel EPS.

Sécurité minimale HS de Pelleport assurée. Nous vérifierons que tout correspond aux engagements de la mairie.

Construction nouvelle école : non envisagé par la commune.

L'IA n'exclut pas de se rendre dans des écoles, sur certaines situations. « On est passé de la fin du 18ème au milieu des années 50. Logique de norme mais pas forcément satisfaisant »

3. Le CHSCT demande analyse du bruit pendant le temps scolaire. Certains enseignants portent boules quiès pendant les récréations.

Il faut objectiver le niveau de bruit avant le prochain CHSCT.

S'adresser systématiquement au conseiller de prévention départemental (et surtout à FO ndlr)

On peut prévoir visite CHSCT avec le conseiller et le sonomètre. Mesure = moyen indicatif et objectivé.

IA : il faut également réunir le conseil d'école si il ne l'a pas acté. Document unique a-t-il été ouvert ? La commune et IA a-t-elle été interpellée ? Le CHSCT doit être un accélérateur de prise de conscience mais pas le 1^{er} niveau d'alerte.

FO : La quantité de décibels joue mais aussi la durée d'exposition. L'élargissement de la pause méridienne aggrave également ce facteur.

Une visite sur l'école de Monge est actée pour le 16 décembre.

4. 32 élèves dans 3 des 5 classes et 31 pour les 2 autres.

Demande accueil d'1 élève en fauteuil dans une classe avec 2 élèves suivis par AVS. Aucune AVS prévu car dossier MDPH non constitué. Il y aurait 3 AVS 1 ATSEM 1 PE dans la classe ! 37 personnes dans la classe.

IA : 37 personnes cela pose plusieurs questions : réactivité MDPH qui pourtant fait un travail correct dans le 31 + souvenir d'instit : aurais-je aimé travailler avec 4 adultes en plus ? Comment trouver le positionnement adapté pour enseigner ?

Situation globale à travailler avec la famille aussi. La loi 2005 s'était donné 10 ans pour l'inclusion (ndlr La loi handicap définit les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité. Elle crée l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports dans un délai maximum de 10 ans mais reporté à une date non déterminée).

Il ne faut pas être dans la stigmatisation par rapport à ce handicap, pas avoir une entrée sur la situation de cette élève. Il n'est pas forcément adapté de dire : « on va trouver une école de plein pied avec moins d'élèves et des classes + grandes ! ». Je rappelle la loi 2005 : enfant handicapé scolarisé dans son école de secteur si les conditions préconisées par MDPH sont remplies. On n'est pas encore parfait dans l'inclusion dans le pays.

La dimension des parents et du parcours de cette élève doit être posée. Il ne faut SURTOUT PAS utiliser l'entrée conditions de travail (vis-à-vis de la famille....) !

5. Rapport terminé. Le diffuser d'abord aux collègues/parties concernées.

ISST : il serait maladroit de diffuser le CR de visite de gens qui pourrait être culpabilisant pour certains. Plutôt rédiger qqe chose suite à ce rapport afin d'être vigilant dans des situations futures comparables. Une sorte de document d'alerte.

IA : comment entamer formation aux RPS ? Comment chacun s'y retrouve dans une situation aussi dramatique ?

L'IA lit les avis et préconisations... « Certains points m'interrogent » Par exemple, je le redis, je ne fermerai pas en septembre ! « 2,3 points me posent souci mais je découvre totalement le dossier et vous avez bcp d'avance sur moi, j'ai besoin de réfléchir ... »

FO : Il faut diffuser ces avis et préconisations car ce sont les aboutissements d'une enquête. Il n'est pas à exclure qu'une telle situation, peut-être moins extrême, puisse se reproduire. Il faut donc les diffuser sinon l'instance n'est pas utile.

IA : certaines de ces préconisations peuvent ne pas être lues dans une logique de prévention, points d'alerte... Mon questionnement est légitime.

FO réexplique à l'IA le sens de « mesures de carte scolaire déstabilisante en septembre » qu'il n'a pas bien saisi. Nous pensons que ce sera parlant pour tous les enseignants.

IEN : c'est parlant dans le contexte mais je ne suis pas convaincu que ce soit le cas hors contexte. Une réorganisation des services c'est le lot de tout fonctionnaire. La formulation n'est pas satisfaisante.

FSU : on peut revoir la formulation en présence de médecins prévention mais sur le fond les choses sont actées par le CHSCT. Nous proposons un groupe de W pour reprendre avis/préconisations.

Conseillère de prévention : peut-être ne faut-il pas mentionner qu'il y a eu suicide...
L'administration ne reprend pas la proposition.

IA : Ces avis/préconisations n'ont de sens que pour les membres du CHSCT.

FO : nous ne sommes pas ici pour réécrire un document déjà écrit en concertation entre FO et les 2 autres organisations. L'administration était présente tout le long. On parle de diffusion, vous voulez qu'on ré écrive avis et préconisations qui ont déjà été ré écrites.

IA : cet élément communiqué dans les écoles ne servira à rien. Je n'accepte pas vos propos !
Exemple : adjectif déstabilisant est impropre. Il faut un écrit communicable.

Juridiquement communicable : rapport CHSCT et procès-verbal + document de communication permettant de faire connaitre ce qui a été fait dans le cadre de ce suicide.

FSU : je partage intervention de FO, il ne s'agit pas de reformuler mais rendre lisibles par tous ces avis/préconisations. Un groupe de travail est nécessaire pour cela.

6. Un point d'étape de l'enquête est fait à l'IA.

IA : Les EREA sont les établissements les + complexes de l'EN. Enormément de corps s'y cotoient avec accueil d'élèves très fragiles. Paradoxe : très sensibles mais les collègues restent en général. Si les emplois du tps ne tournent pas, c'est + difficile pour certains. Ce n'est pas étonnant qu'il puisse y avoir des tensions. Rapport récent sur lequel il faudra s'appuyer, je suis le dossier depuis 20 ans. 83 EREA. Il faut une réécriture mais c'est national.

7. Ces personnels n'enseignant pas dans le 31, cette question n'a pas de sens dans le chsct 31 à mon avis. Les situations sont trop aléatoires pour être analysées. Je ne la retiens pas au niveau du chsct mais cela ne m'interdira pas de l'évoquer dans d'autres instances.

8. FO : Il faut soit décharger les collègues qui seraient responsables du DUER (assistants de prévention) soit ça ne peut pas avoir lieu.

9. Pas de questions diverses

Déménagement prévu entre le 2 février et le 28 février (DEC puis st Jacques, Duportal) Les circons toulousaines restent jusqu'en juin 2015.